

SECTION 1 IDENTIFICATION

1.1 REQUÉRANT (Personne physique)

Nom	Prénom	Date de naissance	N° d'intervenant
Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)		App.	Ville, village ou municipalité
Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)
		Téléphone (bureau)	Poste
Télécopieur	Adresse de courrier électronique		

1.2 TITULAIRE DE L'AUTORISATION SANS BAIL

	Nom de l'entreprise	N° matricule (NEQ)	N° d'interv.	%
☐ ENTREPRISE				
ou	Nom	Prénom	Date de naissance	Client n°
☐ PARTICULIER				
Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)		App.	Ville, village ou municipalité	
Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)
		Téléphone (bureau)	Poste	
Télécopieur	Adresse de courrier électronique			

1.3 ADRESSE DE CORRESPONDANCE (Si différente de celle du titulaire)

Nom	Prénom	Date de naissance	N° d'intervenant
Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)		App.	Ville, village ou municipalité
Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)
		Téléphone (bureau)	Poste
Télécopieur	Adresse de courrier électronique		

SECTION 2 LOCALISATION DU TERRAIN VISÉ

(Tous les champs sont obligatoires)

Nom du canton, de la paroisse ou de la seigneurie	Rang	Lot	Bloc
Carte SNRC :			
Nouvelle exploitation ?	☐ Oui	☐ Non*	*Si non, N° du site MERN : (ex.: 22A05-003)
Coordonnées UTM NAD 1983 :	Est	Nord	Zone N°

SECTION 3 RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'EXPLOITATION

Votre référence (facultatif) :

(Tous les champs sont obligatoires)

Date de fin de l'exploitation :		(La durée de l'autorisation ne peut excéder un an)	
Exploitant(s) actuel(s) :		Extraction prévue : ☐ t.m. ou ☐ m.c.	
Substance(s) visée(s) : ☐ Sable ☐ Gravier ☐ Moraine			
Usage(s) : ☐ Construction et réfection de chemin ou route ☐ Construction ou réfection de ponceau ou pont			
☐ Autres, spécifier : _____			

SECTION 4 DOCUMENTATION À JOINDRE

- ☐ Un document décrivant la nature du sinistre.
- ☐ Une carte à l'échelle de 1:5 000 montrant le site
- ☐ d'extraction. Le paiement de (775.00 \$, voir article 57 du

[Règlement](#)) \$.

Obligation :

Conformément à l'article 155 de la Loi sur les mines, le bénéficiaire doit périodiquement transmettre des rapports faisant état des quantités extraites et payer les redevances qui y sont associées (à moins d'en être exemptées). Il doit aussi respecter les normes d'exploitation prévues au Règlement sur les carrières et sablières (RLRQ, c. Q-2, r.7) ou le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RLRQ, c. A-18.1, r.7), selon ce cas. À la fin de l'autorisation, le bénéficiaire doit transmettre une carte détaillée dont l'échelle n'est pas inférieure à 1:5 000 indiquant les coordonnées UTM NAD 83 du périmètre des limites de l'aire ayant fait l'objet de l'exploitation. Dans un délai d'un an à compter de la fin de l'autorisation, il doit également procéder à la restauration du site, conformément aux normes de restauration prescrites par ces mêmes règlements, et fournir des photos couleur du site après la remise en état des terrains. En accordant son autorisation, la ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles peut imposer d'autres conditions qu'il juge à propos (volume, durée, redevances, etc.).

SECTION 5 DÉCLARATION DU RESPONSABLE

J'atteste de l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande.

DATE :

SIGNATURE :

Je désire effectuer le paiement à partir du solde de compte de l'intervenant ☐

Important :

- Si transmission par télécopieur ou par courriel, les originaux ne doivent pas être transmis par la poste.
- Aucune demande ne sera analysée avant que le paiement soit effectué.
- Il est interdit de fournir des données bancaires (carte de crédit) sur ce formulaire.

Adresse de retour : MRC D'Abitibi
582, 10^e Avenue Ouest
Amos (Québec) J9T 1X3
gravieres@mrcabitibi.qc.ca

Téléphone : 819-732-5356
Télécopieur : 819-732-9607